



Collège québécois
des médecins de famille

catalyser l'innovation

MENTOR DE L'ANNÉE
GRILLE D'ÉVALUATION

Critères d'admission

- Une personne ayant exercée ou exerçant à titre de mentor (formel ou informel) auprès d'une ou d'un médecin de famille au Québec ;
 - Médecin québécois (membre du CQMF- ou non - ou médecin d'une autre spécialité),
 - Autre professionnel de la santé - fortement suggéré d'être membre associé au CQMF;
- Minimum de cinq (5) années en exercice.

On entend par mentorat : moyen de développement et d'apprentissage, basé sur une relation interpersonnelle (la relation mentorale) volontaire, gratuite et confidentielle, dans laquelle une personne d'expérience (le mentor) investit sa sagesse et son expertise pour favoriser le développement d'une autre personne (le mentoré) qui a des compétences et des habiletés à acquérir et des objectifs professionnels et personnels à atteindre.

CRITÈRES	Pointage et critères de sélection	POINTAGE
1. Reconnu par ses pairs pour sa sagesse et son humanisme		/20
2. Une personne inspirant confiance (modèle)		/20
3. Habiletés de communications		/20
4. Capacité d'écoute; bon conseiller		/20
5. Impliqué dans sa communauté		/20
	Total :	/100

Note : Tout membre du jury qui propose une candidature ou qui se sent en conflit d'intérêts doit s'exclure du processus de sélection.